

Valeyres-sous-Rances, le 5 octobre 2023



Service intercommunal
d'adduction d'eau
Rances-Valeyres-sous-

Au Conseil général de la Commune
de

1358 Valeyres-sous-Rances

Préavis no 02/23

Budget de fonctionnement pour l'année 2024
Du Service Intercommunal d'adduction d'eau Rances – Valeyres-sous-Rances (SIAERV)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le budget 2024 présente une participation de charges pour l'ensemble des deux communes de **CHF 152'430.00** contre CHF 136'805.00 pour le budget 2023. Cette augmentation est principalement la conséquence de l'amortissement du préavis 03/22 (CHF 7'120.00) et par l'obligation de l'élaboration d'un plan directeur de la distribution de l'eau (CHF 10'000.00).

Le comité administratif s'astreint à n'engager que les frais nécessaires à l'entretien parfait des locaux ainsi qu'au bon fonctionnement du matériel.

Il a été contrôlé et adopté par le comité administratif du SIAERV, le 5 octobre 2023.

En annexe de ce préavis figure le tableau récapitulatif du budget 2024.

Commentaires:

110.301.00 : Les heures effectuées par les municipaux seront facturées par les Communes en ajoutant les parts patronales aux assurances sociales.

352.331.01 et 353.331.01 : Ces montants correspondent à l'amortissement estimé, à la suite de l'approbation du préavis 03/22. Les travaux sont en cours et n'ont pas été encore facturés.

810.312.00 : Cette augmentation de CHF 1'000.00, par rapport au budget 2023, s'explique par l'augmentation annoncée du prix de l'électricité et de la TVA.

810.318.02 : A la suite du contrôle du service de la consommation, nous avons l'obligation légale d'élaborer un plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE). Un montant de CHF 30'000.00 est estimé. Cette somme se partage entre les trois entités (SIAERV- Valeyres-sous-Rances et Rances). Ce plan devra être revu une fois par législature.

810.435.00 : La répartition des charges d'exploitation intercommunales se monte à CHF 152'430.00.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, le Service Intercommunal d'adduction d'eau des communes de Rances et Valeyres-sous-Rances invite le Conseil général de Valeyres-sous-Rances de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général de Valeyres-sous-Rances

- vu le préavis no 02/23 relatif au budget de fonctionnement 2024 ;
- vu l'examen détaillé de celui-ci ;
- entendu le rapport de la commission de gestion chargée d'étudier ce préavis ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

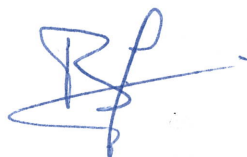
décide :

1. d'accepter le budget tel que présenté ;
2. de donner décharge au SIAERV et à la commission de gestion de leur mandat

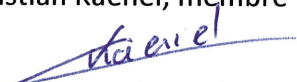
Au nom de Service Intercommunal d'adduction d'eau Rances – Valeyres-sous-Rances

Pour Valeyres-sous-Rances

Béat Jenni, Président



Christian Kaenel, membre



Pour Rances

Pierre Guignard, vice-président



Vincent Guyon, membre



Annexe : Tableau budget 2024